4 Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

ECONOMIE ET AGRICULTURE

- Préserver l'activité agricole et valoriser les ressources de la commune en équilibre avec les besoins d'extensions urbaines de la commune
- Soutenir l'implantation de commerce de proximité en acceptant la mixité des fonctions,
- Préserver les entreprises locales et favoriser leurs extensions
- Valoriser la vente des produits locaux

ENVIRONNEMENT ET PAYSAGE

- Respecter la topographie naturelle du site et favoriser l'insertion des constructions dans la pente
- Préserver les espaces de prairies et les vergers en limite de zone urbaine
- Préserver les milieux naturels remarquables
- Prendre en compte la trame verte et bleue locale
- Limiter la hauteur des constructions et veiller à ne pas dépasser la hauteur des lignes de constructions existantes

RISQUES

- Prendre en compte le caractère inondable de certaines zones

POPULATION ET HABITAT

- Ne pas développer de façon trop importante l'attractivité résidentielle, mais maîtriser le rythme de développement de la commune
- Objectif de création de logements nouveaux entre 70 et 80 à l'horizon 2035
- Adapter le parc de logements aux évolutions démographiques
- Encourager le développement d'une offre de logement pour répondre à l'évolution des modes de vies et des modes d'habiter
- Permettre la réhabilitation du bâti ancien tout en respectant les typologies existantes et en veillant à ne pas engendrer des problèmes de stationnement

QUALITE DE VIE

- Conserver des espaces de respiration (jardin et vergers) en zone urbaine
- Veiller à la qualité des entrées de village
- Préserver et entretenir le patrimoine architectural local remarquable
- Valoriser le potentiel touristique de la Sarre
- Conserver les caractéristiques urbaines du centre ancien

CONSOMMATION D'ESPACE

- Privilégier le renouvellement urbain et la densification plutôt que les extensions
- Promouvoir le bâti dans les dents creuses
- Phaser le développement urbain
- Limiter le développement du village (hors de l'enveloppe urbaine) à une emprise d'environ 3,3 ha

EQUIPEMENTS

- Maintenir et favoriser le bon fonctionnement de l'école communale
- Adapter l'offre d'équipements aux besoins des habitants
- Pérenniser la qualité et l'utilisation des équipements associatifs et culturels

TRANSPORT ET DEPLACEMENT

- Soutenir une desserte ferroviaire efficace
- Poursuivre le développement des cheminements doux
- Encourager l'usage mixte de la voirie